Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Legs à personnes mineures par testament holographe

Par PBline

Bonjour,
Je voudrais établir un testamentavec une fondation reconnue comme légataire univ..
Aucun héritier direct; seul bien (im)mobilier: 1 maison (peu de numéraire, car assurance-vie).
Est-ce que je peux désigner comme bénéficiaires d'une partie de mes biens les petits-enfants encore mineurs de mon époux décédé y a 1 an(sa succession est réglée & close)
merci. cordialement. PBline